



COMMUNE DE VERGETOT
COMPTE-RENDU
Séance du 4 octobre 2021 à 20h30

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie, le 4 octobre 2021 à 20h30.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dispose d'un système d'information géographique permettant de manipuler des données numériques géolocalisées, Le conseil municipal autorise M. Le maire, à signer une convention relative à la gestion du service des bases adresses locales avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

M. Le Maire présente des devis concernant la pose de volets roulants au rez-de-chaussée de la mairie. Les membres du conseil souhaitent avoir plus d'informations sur les éléments techniques des volets.

Il est décidé à 9 voix pour et 2 abstentions de couvrir la garantie de base pour chaque agent de la collectivité pour le risque prévoyance et de participer à hauteur de 25% .

Le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements public et charge le Centre De Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de VERGETOT des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il est décidé de créer, à compter du 1 janvier 2022, un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/35ème.

Monsieur Le Maire rend compte de la visite effectuée en septembre à l'atelier Normandie Vitrail situé à Cuverville en Caux avec les membres de la commission travaux. L'entreprise propose de faire un audit complet de tous les vitraux gracieusement et de chiffrer la restauration complète d'un vitrail y compris maçonnerie et ferronnerie.

Monsieur Le Maire propose de faire des sondages de la parcelle référence cadastrale B 42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot dans l'éventualité de futurs projets.

Le conseil municipal décide de continuer les investissements concernant la défense incendie sur la commune.

Pour 2022 sera étudié un renforcement de la défense incendie au Hameau du Seillot et dans le centre bourg par la pose citernes incendie pour compenser le problème de débit des poteaux incendie.

Le conseil municipal décide de réaliser la continuité du chemin piétonnier route du Carreau jusqu'à la route du bassin. Cette réalisation est cohérente avec le projet de la Communauté Urbaine de créer une voie verte entre Vergetot et Criquetot l'Esneval.

Le ticket sport sera renouvelé sous la forme d'une carte d'achat d'équipement sportif au nom de deux grandes enseignes du sport. Les tickets seront à retirer à la mairie (date à définir).

Malgré l'assouplissement des mesures de lutte contre la circulation du COVID-19 et malgré la forte baisse des taux d'incidence, le conseil municipal décide de rester prudent et de garder encore cette année le principe d'un chèque cadeau et d'un colis de fin d'année.

La date des vœux est fixée au jeudi 6 janvier 2022 à 18h30.

Suite à différents accidents survenus sur la RD39 traversant la commune. M. Le Maire va contacter la Direction Départementale des Routes pour mettre en place une commission sécurité routière.

M. Le Maire a été contacté pour un projet de discothèque au local disponible sur la RD 925. Les membres du conseil municipal émettent à l'unanimité **un avis très défavorable**.

De plus, la parcelle est classée en zone Agricole du PLU dont la destination activité de service où s'effectue une clientèle n'est pas autorisée. Elle est impactée par le périmètre de sécurité de la zone napoléonienne n°19 sur la moitié du bâtiment ce qui empêche l'installation d'une activité accueillant du public en grand nombre et donc soumis à autorisation d'urbanisme pour un établissement recevant du public (ERP).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 00 minute

Vu pour être affiché le 8 octobre 2021 à la porte de la Mairie par Nous, Jean-Luc HODIERNE, Maire de VERGETOT, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Luc HODIERNE

